



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	14
Présents	9
Votants	10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS,

Le 6 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2023/15 -

Date de la convocation municipale : 30 mai 2023

OBJET :

Approbation de la réaffectation du solde des travaux objets du dossier initial de subvention AC16210

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ - Sophie KERNEN – Véronique LEFUR & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Natacha GRISONI
M. Olivier BEDUS donne pouvoir à M. Christian DENANS

Absents non excusés :

Mme Virginie BOCCA
M. Alain GRANDGIRARD
M. Thierry MOPIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que des travaux de proximité décidés en 2021, ont fait l'objet du dépôt auprès du Conseil Départemental des B.D.R. d'une demande de subvention référencée AC 16210, acceptée pour un montant de 46 528 €, correspondant à 70 % de dépenses soit 66 468 € HT.

Un premier acompte de 12 833 € a été versé sur présentation de 18 333 € HT de dépenses (dont aménagement du boulodrome : 15 634 €, cerclage des arbres : 1 274 €, et pose portique stadium : 1 425 €), le solde des travaux représentant 48 136 € (soit 66 468 € - 18 333 €). Or avec la crise énergétique et l'augmentation des matières premières, certains devis se sont envolés et d'autres priorités sont apparues ; c'est pourquoi la commune a sollicité le Conseil Départemental pour un abandon du dossier initial et la reprise du solde précité de 48 136 € dans le cadre d'un nouveau projet.

L'annexe à la présente délibération détaille la nature ainsi que le montant des travaux objets de cette réaffectation. Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la réaffectation du solde des travaux objets du dossier initial AC 16210 pour un montant de 48 136 € de dépenses subventionnables ;
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R. ;
- Fait inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance

Mme Mélanie GALVEZ



Le Maire d'AURONS

André BERTERO